

Arrêté n° AG-31-2025 portant renouvellement d'inscription, pour une deuxième année, de la liste d'aptitude des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024.

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 susvisé,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2023,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° AG-27-2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration »,

Vu l'arrêté n° AG-70-2023 portant formation du jury des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu l'arrêté n° AG-71-2023 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu l'arrêté n° AG-73-2023 fixant le lieu d'organisation de l'épreuve écrite d'admissibilité des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu l'arrêté n° AG-84-2023 portant désignation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité des concours interne, externe et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu la réunion du jury en date du 20 février 2024 arrêtant définitivement la liste des candidats autorisés à subir les épreuves orales d'admission des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° AG-10-2024 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu l'arrêté n° AG-12-2024 fixant le lieu d'organisation des épreuves d'admission des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu la réunion du jury en date du 2 avril 2024 arrêtant la liste définitive des candidats admis aux concours externe, interne et 3^e concours d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu l'arrêté n° AG-22-2024 fixant la liste d'aptitude des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

Vu les demandes de maintien d'inscription sur ladite liste d'aptitude,

Considérant les radiations de liste d'aptitude des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité « Restauration » - session 2024,

ARRÈTE :

Article 1 :

Sont réinscrits pour une deuxième année, à compter du **8 avril 2025**, sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, par ordre alphabétique conformément à l'article L.325-38 du code général de la Fonction Publique, au titre des concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, spécialité « Restauration » - session 2024, les lauréats suivants :

Prénom	NOM
Isabelle	CRECHET
Kévin	PILAST

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 10 avril 2025.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025 **S2LO**
ID : 036-283600138-20250410-AG_31_2025-AR



Danielle DUPRÉ-SÉGOT
Vice-Présidente